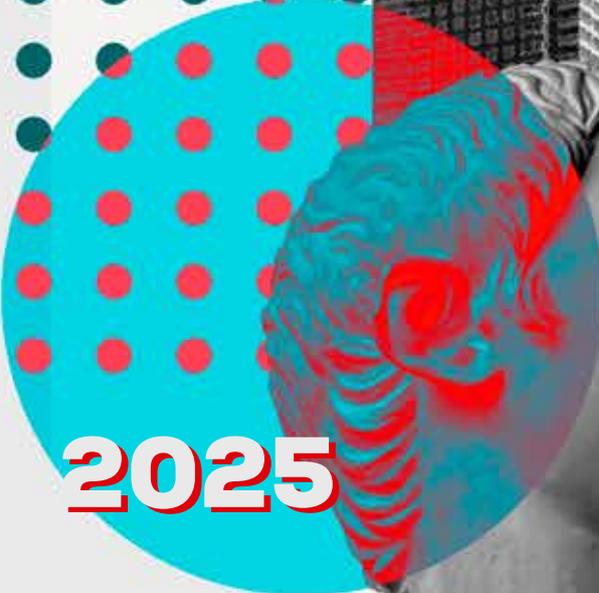




Plaine  
Limagne



2025



**DOSSIER DE CANDIDATURE  
SALLES D'EXPOSITIONS**

LES CLARISSSES - AIGUEPERSE  
LES VOÛTES - MARINGUES

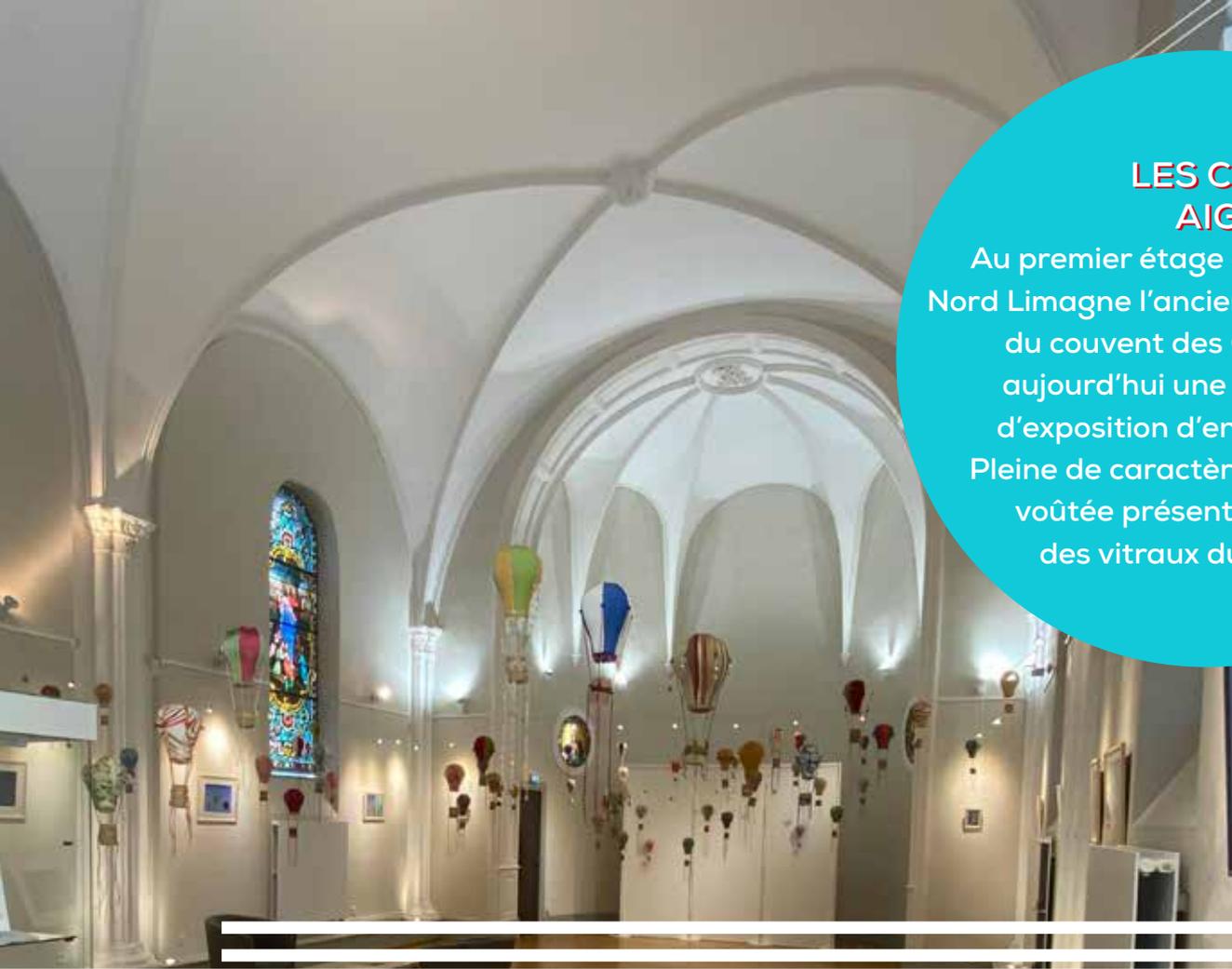
# PRÉSENTATION DE PLAINE LIMAGNE



Au cœur de l'Auvergne, dans le département du Puy-de-Dôme, Plaine Limagne s'étend des contreforts des Combrailles à la rivière Allier, au cœur de la Grande Limagne. Trait d'union entre les volcans d'Auvergne, classés à l'UNESCO et les monts du Livradois, le territoire de Plaine Limagne est situé à moins de 20 minutes des agglomérations de Clermont-Ferrand et de Vichy.

La communauté de communes Plaine Limagne, dans le cadre de sa politique culturelle et en vue de la promotion des arts, propose à des artistes d'exposer une partie de leur travail dans l'une de ses salles d'exposition dans le cadre de la saison culturelle 2025.



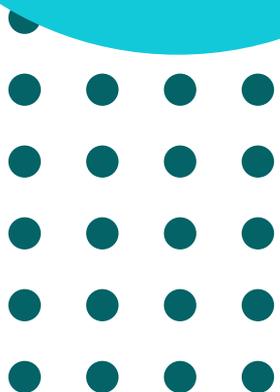
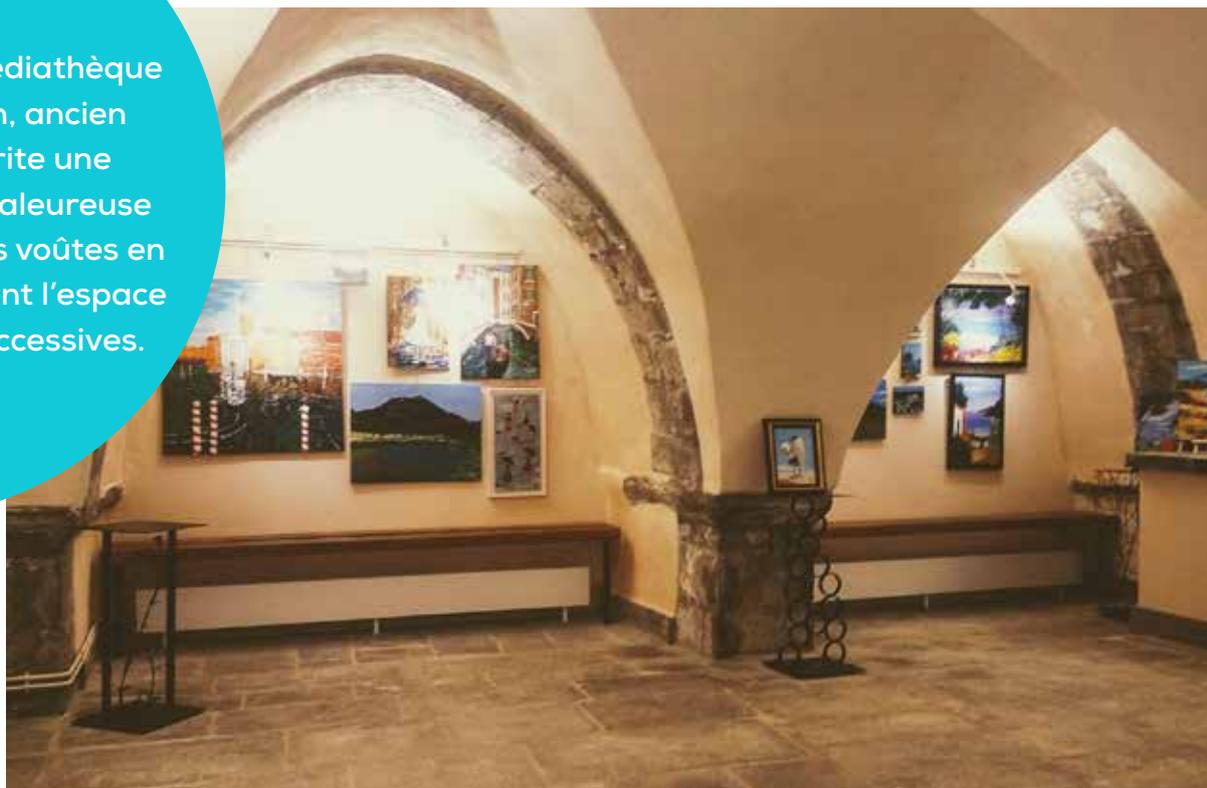


## LES CLARISSSES AIGUEPERSE

Au premier étage de la Maison Nord Limagne l'ancienne chapelle du couvent des Clarisses est aujourd'hui une grande salle d'exposition d'environ 80 m<sup>2</sup>. Pleine de caractère, cette salle voûtée présente également des vitraux du XIX<sup>e</sup> siècle.

## LES VOÛTES MARINGUES

Le sous-sol de la Médiathèque des Ducs de Bouillon, ancien hôtel particulier, abrite une salle d'exposition chaleureuse d'environ 60 m<sup>2</sup>. Ses voûtes en pierre de lave divisent l'espace mural en alcôves successives.



## CANDIDATURE D'ARTISTES

Cadre juridique : une convention pour droits d'exposition spécifiera les engagements de Plaine Limagne et de l'artiste.

Les candidatures sont ouvertes à tout artiste ou collectif d'artistes engagé dans une démarche de création et souhaitant faire connaître son travail sur le territoire de Plaine Limagne.

### **Vous êtes artiste professionnel et vous souhaitez exposer seul dans nos salles ?**

- Vous êtes rémunéré à hauteur de 1 000 euros pour l'exposition, quelle que soit sa durée et quel que soit le nombre d'œuvres.
- Plaine Limagne prend en charge les frais d'assurance, de vernissage, de communication, les droits d'exposition.
- Les frais de déplacement et de transport des œuvres sont à votre charge.
- Plaine Limagne assure la création des outils de communication en collaboration avec vous (en accord avec la charte graphique de Plaine Limagne)
- Vous acceptez que des informations vous concernant (bibliographie, extraits, photos...) soient diffusées sur le site Internet et sur les supports de communication édités par Plaine Limagne.
- Vous acceptez d'être présent sur 2 temps de médiation (minimum) non rémunérés autour de l'exposition.

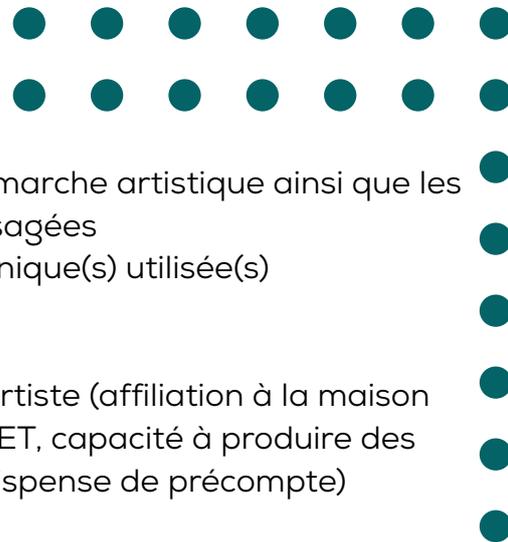
### **Vous êtes un collectif d'artistes professionnels et vous souhaitez exposer dans nos salles ?**

- Si l'exposition collective présente moins de 10 artistes, vous percevez un montant global de 1 000 euros par exposition à diviser par le nombre d'artistes.
- Si l'exposition présente plus de 10 artistes, aucune rémunération n'est versée.
- Plaine Limagne prend en charge les frais d'assurance, de vernissage, de communication, les droits d'exposition.
- Les frais de déplacement et de transport des œuvres sont à votre charge.
- Plaine Limagne assure la création des outils de communication en collaboration avec vous (en accord avec la charte graphique de Plaine Limagne)
- Vous acceptez que des informations vous concernant (bibliographie, extraits, photos...) soient diffusées sur le site Internet et sur les supports de communication édités par Plaine Limagne.
- Vous acceptez d'être présent sur 2 temps de médiation (minimum) non rémunérés autour de l'exposition

### **Vous êtes artiste non-professionnel et vous souhaitez faire connaître votre travail en exposant dans nos salles ?**

- Vous ne percevez pas de rémunération pour l'exposition.
- Plaine Limagne prend en charge les frais d'assurance, de vernissage, de communication.
- Les frais de déplacement et de transport des œuvres sont à votre charge.
- Plaine Limagne assure la création des outils de communication en collaboration avec vous (en accord avec la charte graphique de Plaine Limagne)
- Vous acceptez que des informations vous concernant (bibliographie, extraits, photos...) soient diffusées sur le site Internet et sur les supports de communication édités par Plaine Limagne.

## La candidature devra comporter



- La fiche de renseignements administratifs dûment remplie
- Une lettre d'intention explicitant le projet d'exposition, la démarche artistique ainsi que les pistes de médiation et/ou de rencontres avec le public envisagées
- La liste des œuvres constituant l'exposition, formats et technique(s) utilisée(s) accompagnée de visuels
- Un CV complet
- Pour les artistes professionnels : attestation du statut de l'artiste (affiliation à la maison des artistes, déclaration du début d'activité, numéro de SIRET, capacité à produire des factures et à certifier ses déclarations sociales et fiscales, dispense de précompte)

## Renseignements administratifs

Type d'exposition :  Individuelle  Collective

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

N° de tél fixe : \_\_\_\_\_ N° de tél portable : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

N° Siret / Siren : \_\_\_\_\_

Code APE : \_\_\_\_\_

Site personnel / blog / réseaux sociaux présentant le travail artistique :

\_\_\_\_\_

Périodes d'indisponibilités : \_\_\_\_\_

Les dossiers seront soumis à un comité de sélection composé d'agents de Plaine Limagne et des élus en charge de la culture.

Pour toutes questions concernant l'appel à candidatures, adressez-vous à [culture@plainelimagne.fr](mailto:culture@plainelimagne.fr) - 04 73 86 89 80

**Le dossier de candidature complet doit être retourné avant le lundi 17 juin 2024**

Par courrier : Communauté de communes Plaine Limagne,  
158 grande rue - BP 23 - 63260 Aigueperse

Par mail : [culture@plainelimagne.fr](mailto:culture@plainelimagne.fr)



